



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 15863

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les contrats de Plan entre l'Etat et la Poste qui étaient prévus dans la loi de 1990. Ce grand service public attend toujours la mise en place du nouveau contrat de Plan dont la signature jusqu'à présent, a été sans cesse retardée. Cette situation entraîne notamment un coût pour les municipalités. S'agissant d'un service public qui concerne plus de 300 000 agents, fonctionnaires de haute qualité en relation quotidienne avec des millions d'usagers, dont les effectifs en milieu rural sont menacés, il lui demande de lui apporter des précisions quant à la position du Gouvernement sur ce dossier, pour permettre aux agents de la Poste, d'assumer dans les meilleures conditions, leurs missions du service public et faire face aux différentes formes de concurrence auxquelles elle est confrontée.

### Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de progrès portant contrat de plan de La Poste, signé le 25 juin dernier au terme d'une large concertation, précise les orientations stratégiques de l'entreprise publique et de ses filiales et fixe le cadre de ses relations avec l'Etat, pour la période allant de 1998 à 2001. Il réaffirme et conforte les missions de service public confiées à l'exploitant, et définit les axes de développement de l'entreprise dans ses différentes activités, en soulignant notamment l'importance de l'investissement dans les nouvelles technologies. Il fixe par ailleurs les conditions de la modernisation du réseau postal pour tenir compte des évolutions démographiques, sociales et économiques. L'Etat, soucieux de l'équilibre financier de La Poste, accompagnera l'entreprise publique dans son développement. Le contrat apporte notamment une réponse au problème de l'augmentation du coût des retraites en garantissant la stabilité de cette charge en francs constants. Il prévoit de plus une augmentation en 2000 et 2001 du montant de la subvention versée au titre du transport de la presse, contribuant à la réduction significative du déficit de cette activité pour La Poste. Enfin, en faisant droit au souhait de La Poste de sortir progressivement de la centralisation au Trésor des fonds des comptes-chèques postaux, l'Etat donne à La Poste de nouvelles marges de liberté de gestion. En fixant un objectif de baisse des tarifs constants pour les services sous monopole, ce contrat permet d'assurer à l'ensemble des clientèles de La Poste une stabilisation globale des prix des principaux services postaux, et une diminution pour certains produits. L'amélioration des performances de La Poste suppose enfin d'y associer l'ensemble du personnel et ses représentants. A ce titre, le contrat d'objectifs et de progrès détermine des orientations fortes en matière de lutte contre la précarité et de formation. De plus, la mise en place des dispositifs d'aménagement et de réduction du temps de travail prendra en compte les souhaits exprimés par les personnels et l'adaptation nécessaire des organisations de travail. Elle sera effectuée dans le cadre d'une concertation et d'un dialogue social qui viennent de s'engager au sein de cette entreprise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 15863

**Rubrique** : Postes

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 juin 1998, page 3354

**Réponse publiée le** : 5 octobre 1998, page 5452